



2815 - La différence de religion et son impact sur l'héritage

question

Est-ce que le musulman peut hériter de son parent mécréant et inversement? Que disent les musulmans du partage des successions impliquant des adeptes de différentes religions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La différence de religion constitue un empêchement en matière successorale. Le mécréant ne peut pas hériter d'un musulman, ni un musulman d'un mécréant, conformément aux propos du Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) : **Le musulman n'hérite pas d'un non musulman ni celui-ci de celui-là** (rapporté par Boukhari, 6262). Si le mécréant se convertit avant la répartition de l'héritage, il doit recevoir sa part selon l'imam Ahmad, et ce, pour renforcer son désir d'adhérer à l'Islam.

Quant à l'héritage qui implique des mécréants, les imams Abou Hanifa, Shafi et Ahmad (selon une version) pensent qu'ils peuvent hériter les uns des autres, en dépit de la différence de leurs croyances, en raison des propos du Très Haut : **Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres.** (Coran, 8 : 73) et parce que les mécréants, nonobstant leurs divergences dogmatiques, sont comme une seule âme dans l'inimitié qu'ils vouent aux musulmans »